

Observation 37 du 23/02/2023

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Deux paradigmes écologiques s'affrontent de nos jours pour régler les problématiques environnementales :

1 - Prise de conscience de notre empreinte écologique et changement des modes de vie dans une optique de décroissance

2- Fuite en avant écomoderniste confortant la sauvegarde de notre modèle économique et sociétal actuel

Le fait est que ce n'est pas demain la veille que le capitalisme et la société de consommation et leur corollaire, un besoin énergétique croissant, vont disparaître.

Dans un souci de santé publique, il convient de diminuer notre empreinte carbone et de diminuer la pollution atmosphérique induite par l'utilisation d'énergies fossiles en employant toutes les sources d'énergie les moins carbonées (ENR, nucléaire). Entretenir dans le même temps un parc nucléaire fonctionnel permet aisément de piloter le mix énergétique et de combler les carences éoliennes.

Le syndrome de l'éolienne parfois évoqué est pseudo-scientifique car aucune méthode scientifique n'a été déployée pour prouver ses assertions dans la communauté scientifique. En contrepartie, le GIEC préconise (entre autres) l'utilisation croissante d'énergies renouvelables, dont éoliennes.

En revanche, le phénomène qualifié sous le vocable de syndrome NIMBY désigne cette dissonance cognitive bien connue intervenant lorsqu'une menace planant sur notre propre confort entre en conflit avec notre conscience écologique. Beaucoup de Français veulent : consommer, atténuer le dérèglement climatique, ne pas faire d'efforts, sauver la planète, sauver les animaux, sortir du nucléaire, empêcher le développement des ENR, acheter des produits high techs fortement consommateurs de métaux rares, ne pas ouvrir de mines sur leur territoire, etc.

Le territoire de la comcom dans lequel s'inscrit le projet des Mignaudières 2 n'héberge pas de nombreuses éoliennes pour rien. L'occupation du sol est propice car de faible densité, dominée par les activités agricoles, non concernée par des espaces protégés ou même inventoriés, non concernée par des risques naturels notables, etc.

Bien que je conçoive le désaccord des opposants, dont les arguments ne sont pas tous dénués de pertinence, le besoin de décarboner nos modes de vie par l'intermédiaire de notre transition écologique est impératif. De surcroît, les caractéristiques environnementales de ce site se prêtent parfaitement à l'implantation d'éoliennes. À la fin reste le confort paysager des habitants.. où que l'on choisisse d'implanter des éoliennes sur le territoire métropolitain, des êtres humains verront leur patrimoine visuel et paysager nécessairement altéré.

Pour toutes ces raisons, je vous fais part, Madame la Commissaire Enquêtrice, de mon avis favorable quant à l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

P. Ancelin

